

Tarbes
Le 15/11/2019

MAISONS FRANCE SERVICES LABELLIÉES POUR LE 1ER JANVIER 2020

Dans son discours du 25 avril 2019, le Président de la République a annoncé une profonde réforme des modes de présence des services publics dans les territoires pour ramener un accueil humain et de qualité au plus près de nos concitoyens afin de les accompagner dans leurs démarches administratives et leur garantir un meilleur accès aux droits auxquels ils peuvent prétendre. Le support de **cette réforme est la création d'un réseau de Maisons France Service qui vise à apporter dans tous les territoires un accueil polyvalent réalisé par des personnels formés** qui, sans se substituer aux opérateurs et services publics participant à la démarche, seront en mesure de renseigner les usagers et de les guider dans leurs démarches administratives et l'accès à leurs droits.

Dans une circulaire du 1er juillet, le Premier ministre, E.PHILIPPE, a précisé le cahier des charges des Maisons France Services et par courrier du 23 juillet 2019, **Madame la ministre de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales, J.GOURAULT, a confié au Préfet des Hautes-Pyrénées la mission d'expérimenter la mise en œuvre de cette réforme** avant le 31 octobre 2019, à l'instar de 5 autres départements métropolitains (Ardennes, Calvados, Ile-et-Vilaine, Vaucluse et Vendée).

Cette expérimentation a été conduite à terme sous le pilotage de la préfecture des Hautes-Pyrénées et grâce au partenariat étroit avec le CNFPT, le Conseil départemental et la Banque des Territoires ainsi qu'avec les opérateurs et ministères adhérents à cette réforme (CAF, CNAM, CNAV, MSA, Pôle Emploi, La Poste, DDFIP, le ministère de l'intérieur et le ministère de la justice, Mission Locale).

Tous les personnels des Maisons de Service au Public (MSAP) du département ont ainsi été formés par le CNFPT et les opérateurs et un nouvel outil numérique de lien direct et sécurisé entre l'accueil des Maisons France Service et le « back office » des opérateurs a été déployé sur les sites expérimentaux.

Dans le cadre du 4ème Comité interministériel de la transformation publique, le Premier ministre, E.PHILIPPE a annoncé ce jour la liste des premières labellisations de Maisons France Services au 1er janvier 2020 et a réaffirmé le travail ambitieux et volontariste à mener par les préfets en partenariat étroit avec les collectivités locales et les opérateurs pour permettre la labellisation d'autres Maisons France Service en 2020 et 2021.

Contact presse
05 62 56 65 05
05 62 56 65 26

Pref-communication
@hautes-
pyrenees.gouv.fr

PRÉFET DES
HAUTES-PYRÉNÉES

PRÉFET DES HAUTES-PYRÉNÉES
CABINET - PÔLE COMMUNICATION INTERMINISTÉRIELLE

Tarbes
Le 15/11/2019

Pour les Hautes-Pyrénées, et sur la base d'un audit réalisé par un cabinet d'étude mandaté par le Commissariat général à l'Égalité des Territoires, **la labellisation est d'ores et déjà acquise pour 7 Maisons France Services au 1^{er} janvier 2020** : Bagnères-de-Bigorre, Pierrefitte-Nestalas, Rabastens-de-Bigorre, Saint-Lary-Soulon, Tarbes-Laubadère, Trie-sur-Baïse et Vic-en-Bigorre.

Pour les Maisons de Service au Public de Maubourguet et de Sarp, la labellisation interviendra après la réalisation de travaux d'aménagements.

Ces labellisations sont le résultat d'une mobilisation forte des services de l'État et des collectivités locales et du partenariat noué avec le CNFPT et les opérateurs et ministères participant à cette réforme structurelle. Cette mobilisation est fondée sur l'objectif premier du réseau France Services qui est l'équité territoriale dans l'accès aux services publics et aux droits.

Contact presse
05 62 56 65 05
05 62 56 65 26

Pref-communication
@hautes-
pyrenees.gouv.fr

2/2



@PREFET65



@PREFET65



WWW.HAUTES-PYRENEES.GOUV.FR/